



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20200930-POINT007-DE
Regu le 08/10/2020

Comité Syndical du 30 septembre 2020

Point n°07/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le trente septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 septembre 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Jacques Chabot, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Didier Villat, Xavier Bonnefont, William Jacquillard et Gérard Désaphy.
Mesdames Martine Pinville, Jeanne Filloux, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Agnès Bel.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jean-Hubert Lelièvre, Philippe Bouty, Mathieu Hazouard, et Daniel Sauvaitre.
Madame Stéphanie Garcia.

Membres consultatifs présents : Madame Anne Frangeul et Monsieur Andreas Koch

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : Signature d'une convention cadre de partenariat entre l'Université de Limoges et le Pôle Image Magelis

L'Université de Limoges et le Pôle Image Magelis ont signé, le 28 août dernier, une convention cadre de partenariat triennale dans l'objectif de développer leurs collaborations en matière de formation, recherche, innovation et transfert de technologie.

Cette convention a pour principal objectif de mettre en perspective les liens à développer entre l'Université de Limoges et le Pôle Image Magelis qui sont impliqués dans le développement de leur territoire sur des champs largement complémentaires. En effet, les deux structures participent et nourrissent des activités de formation et de recherche dans le champ des industries créatives, de l'image et de la bande dessinée.

La convention cadre est tout à la fois structurante en termes d'actions mais également souple et ouverte pour favoriser l'émergence de projets nouveaux. De manière concrète, elle guide l'action sur trois années mais sera complétée par des annexes et des avenants spécifiques aux actions envisagées en commun.

La convention est prévue autour de deux axes thématiques :

- Formation
- Recherche / Innovation / Transfert de technologie / Création d'entreprises

AR PREFECTURE
016-2516 02595-20200930-POINT007-DE
Reçu le 08/10/2020

Elle est animée et actualisée en permanence dans le cadre d'un comité de pilotage paritaire et d'un comité de suivi.

Les formes de la collaboration sont plurielles et complémentaires : formation (initiale et continue), conférences, ateliers, rencontres, projets de recherche collaboratifs, colloques scientifiques, ...

Il est à noter que dans le cadre de cette collaboration, un premier projet de recherche est déjà en cours. Une étude sur « Les conditions de vie des auteurs de bande dessinée en Charente » menée par Sylvain Aquatias, enseignant chercheur à l'Université de Limoges, a débuté en 2019 pour une durée de trois ans.

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2017-2027.

.....

Les membres du Comité Syndical prennent acte - à l'unanimité (14 présents / 14 votants / 14 voix « pour ») - à Monsieur le Président des décisions.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 oct. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 oct. 2020
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 8 octobre 2020

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

